

COMMUNE DE VERSOIX

UN PROJET DE VILLE

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Dossier d'annexes

SOMMAIRE

	page
1. POTENTIEL A BATIR	1
2. INVENTAIRES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE	3
3. DONNEES STATISTIQUES.....	11
3.1 Population, démographie.....	11
3.2 Economie et emplois.....	15
3.3 Construction et logement	18
3.4 Surfaces de vente et surfaces de bureaux.....	19
3.5 Espace et environnement.....	19
4. RESOLUTION ADOPTEE PAR LES COMMUNES DE LA REGION VERSOIX - TERRE-SAINTE LE 2.04.98.....	21
5. PLAN DIRECTEUR DES TRANSPORTS PUBLICS 2003-2006.....	25
5.1 Desserte ferroviaire (CFF)	25
5.2 Desserte bus (TPG)	26
6. PROCEDURE D'ADOPTION DES PLANS LOCALISES DE CHEMIN PEDESTRE	29

1. POTENTIEL A BATIR

	PLQ	Note	SBP m ² activités	Emplois	SBP m ² log.	Log.	Hab.
	N° 28'673B Canal de Versoix / Mont- fleury (1995)		-	-	9'478	88	220
	N° 28'295 Fleur d'eau (1991)	DD	10'300 (bureaux)	340			
	N° 26'654 Montfleury / CFF (1973)	DR	-	-	4'565	28	70
	N° 29'147		-	-	8'500	70	175
	N° 29'146		-	-	3'431	26	65
	N° 28'546 Graviers / Machard (1995)	Selon DD étape 1	165	5	3'987	33	82
	N° 28'739A Pont Céard / Sauverny (2000)	DD	-	-	5'900	45	112
	N° 28'520 Val-de- Travers (1994)		1'200	24	2'200	18	45
	TOTAL		11'665	369	38'061	308	769

	Terrains en zone	Note	SBP m ² activités	Emplois	SBP m ² log.	Log.	Hab.
A	Ch. Pont-Céard / CFF		-	-	4'270	35	87
B	Rte Suisse		-	-	9'700	80	200
C	Rte Suisse / Colomb		-	-	1'500	12	30
D	Rte Suisse / V.-la-Ville		-	-	3'000	24	60
E	Ch. Montfleury		-	-	1'900	16	40
F	Côté école Choiseul		-	-	6'800	56	140
G	Ch. Dégallier				14'000	130	325
H	Ch. Marc-Peter	DP	1'067 (bureau)	35	8'855	73	182
I	Rte Sauverny				2'400	20	50
	TOTAL		1'067	35	52'425	446	1'114

Secteur de la gare (zone de dév. 3)

	PLQ	Note	SBP m ² activités	Emplois	SBP m ² log.	Log.	Hab.
	N° 26'588 Av. Deshusses / Vandelle (1972)	Paroisse catho.	1'500 – 2'500 (com.)	50 - 80	5'500 – 6'500	46 - 54	115 - 135
	N° 26'692 Rampe-de-la-Gare / av. Deshusses (1974)	Nartex, Savigny	2'700 - 3'300 (com.)	90 - 110	1'300 – 1'700	11 - 14	28 - 35

	Terrains en zone	Note	SBP m ² activités	Emplois	SBP m ² log.	Log.	Hab.
	Domaine CFF		5'000 – 7'000 (bureau)	165 - 230	-	-	-
	TOTAL		9'200 - 12'800	140 - 190	6'800 - 8'200	57 - 68	143 - 170

Versoix Sud (zone de dév. industriel et artisanal)

		Note	SBP m ² activités	Emplois	SBP m ² log.	Log.	Hab.
	Plan directeur du quartier de la Scie	Selon projet	10'000	200			
	Modification du régime des zones	Étude à faire	7'000	140			
	TOTAL		17'000	340			

Zone villas (avec CUS = 0,25)

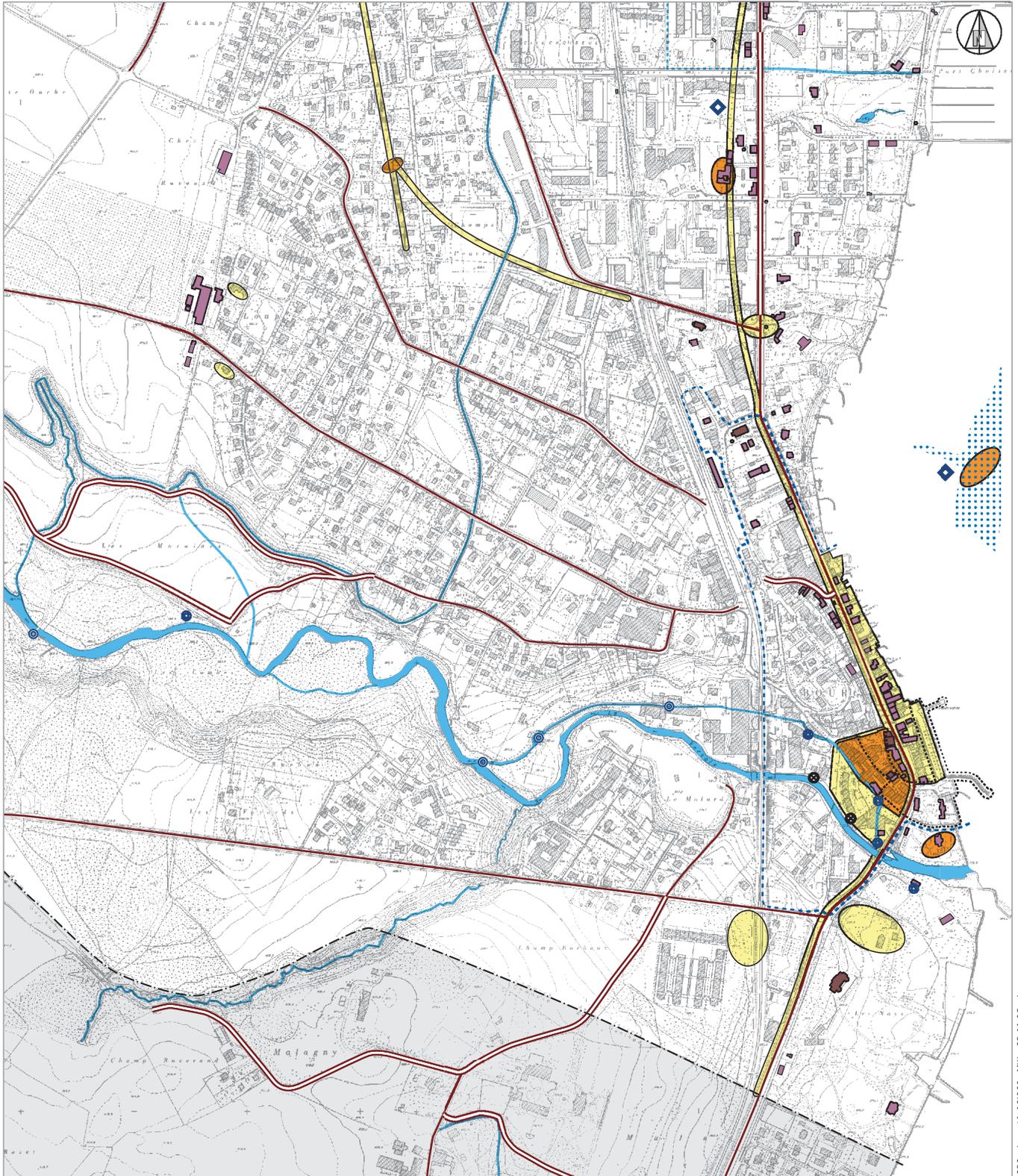
	Côté lac			Emplois		Villas	Hab.
	Selon parcellaire			Indéterminé		10	25
	Par morcellement			Indéterminé		5	12
	En lotissement			Indéterminé		28	70

	Côté Jura			Emplois		Villas	Hab.
	Selon parcellaire			Indéterminé		13	32
	Par morcellement			Indéterminé		26	65
	En lotissement			Indéterminé		28	70
	TOTAL					110	274

	TOTAL GENERAL ARRONDI		40'000	900	100'000	900	~ 2'300
--	------------------------------	--	---------------	------------	----------------	------------	----------------



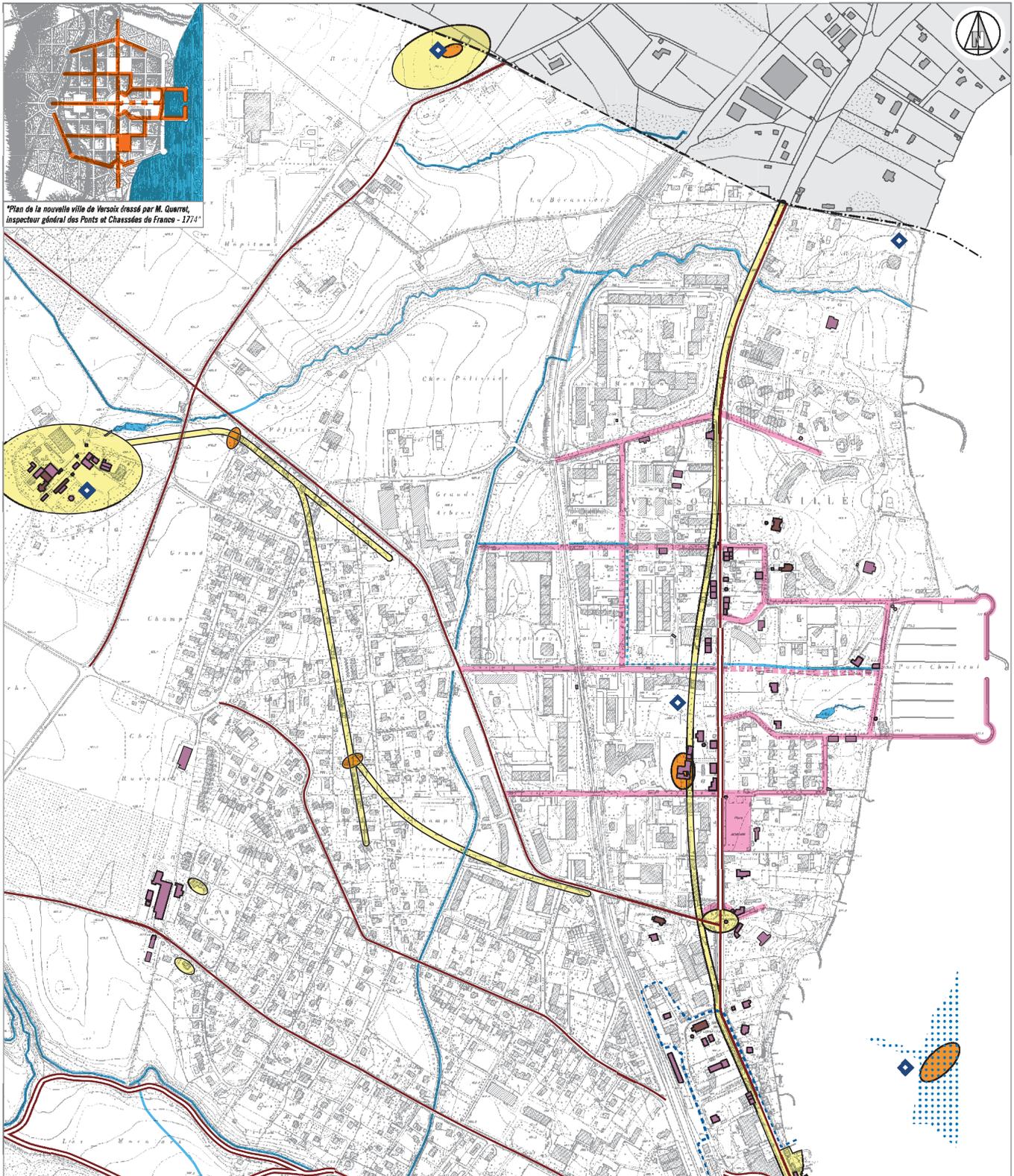
- | | | | |
|---|--|---|--------------------------------------|
|  | Site archéologique fouillé / connu / présumé |  | Sites liés au patrimoine hydraulique |
|  | Immeuble classé |  | Ouvrage militaire |
|  | Bâtiment recensé de valeur 1 ou 2 susceptible d'être classé |  | Tracé IVS avec / sans substance |
|  | Bâtiment recensé de valeur 3 ou 4+ susceptible d'être inscrit à l'inventaire |  | Périmètre de l'inventaire ISOS |
|  | Station lacustre |  | Objectif de protection A selon ISOS |
| | |  | Limite communale |





- Site archéologique fouillé / connu / présumé
- Immeuble classé
- Bâtiment recensé de valeur 1 ou 2 susceptible d'être classé
- Bâtiment recensé de valeur 3 ou 4+ susceptible d'être inscrit à l'inventaire
- Station lacustre

- Tracé IVS avec / sans substance
- Persistance des tracés du plan Querret
- Périmètre de l'inventaire ISOS
- Objectif de protection A selon ISOS
- Limite communale





Site archéologique fouillé / connu / présumé



Bâtiment recensé de valeur 1 ou 2
susceptible d'être classé



Bâtiment recensé de valeur 3 ou 4+
susceptible d'être inscrit à l'inventaire



Sites liés au patrimoine hydraulique



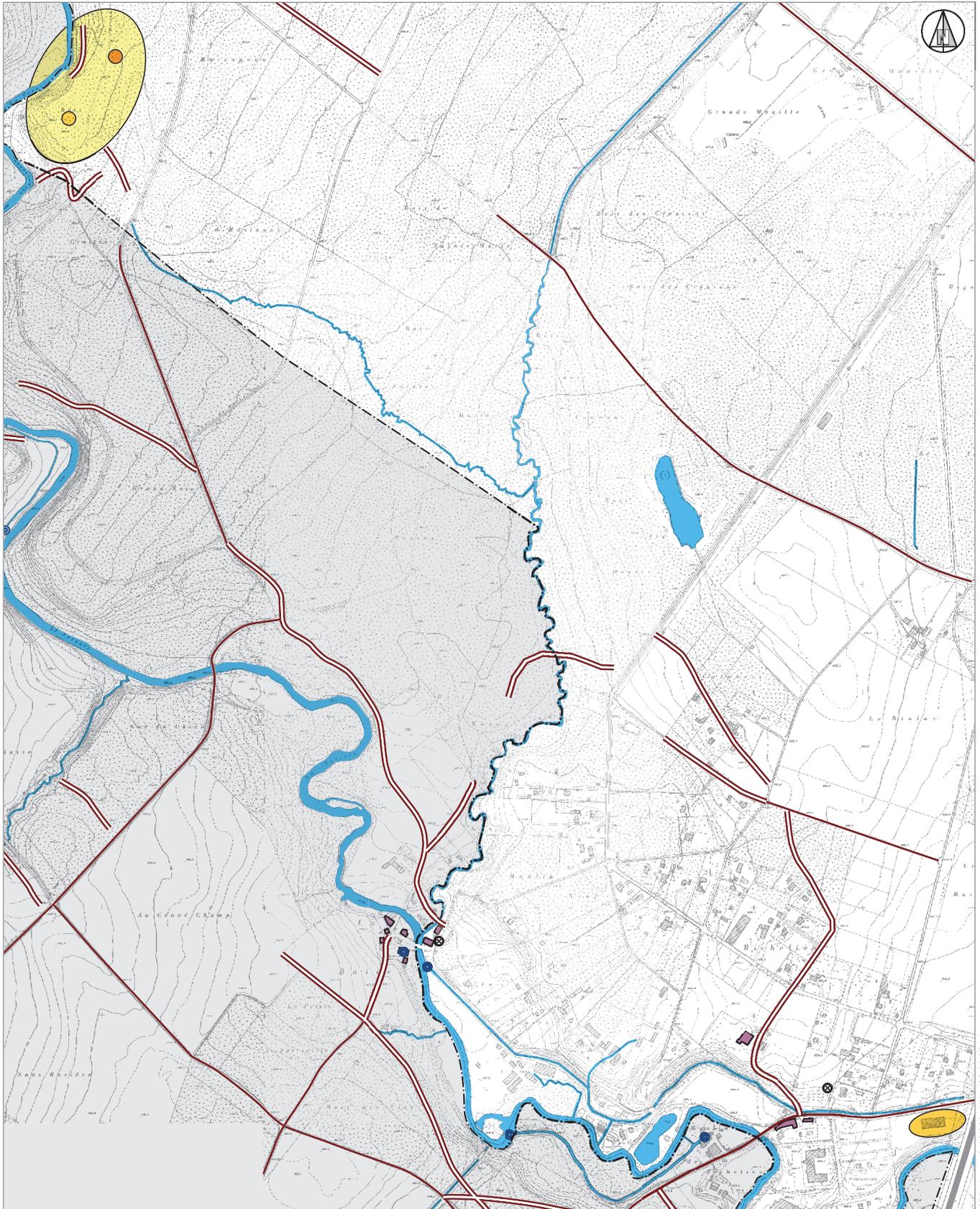
Ouvrage militaire



Tracé IVS avec / sans substance



Limite communale





Site archéologique fouillé / connu / présumé



Bâtiment recensé de valeur 1 ou 2
susceptible d'être classé



Bâtiment recensé de valeur 3 ou 4+
susceptible d'être inscrit à l'inventaire



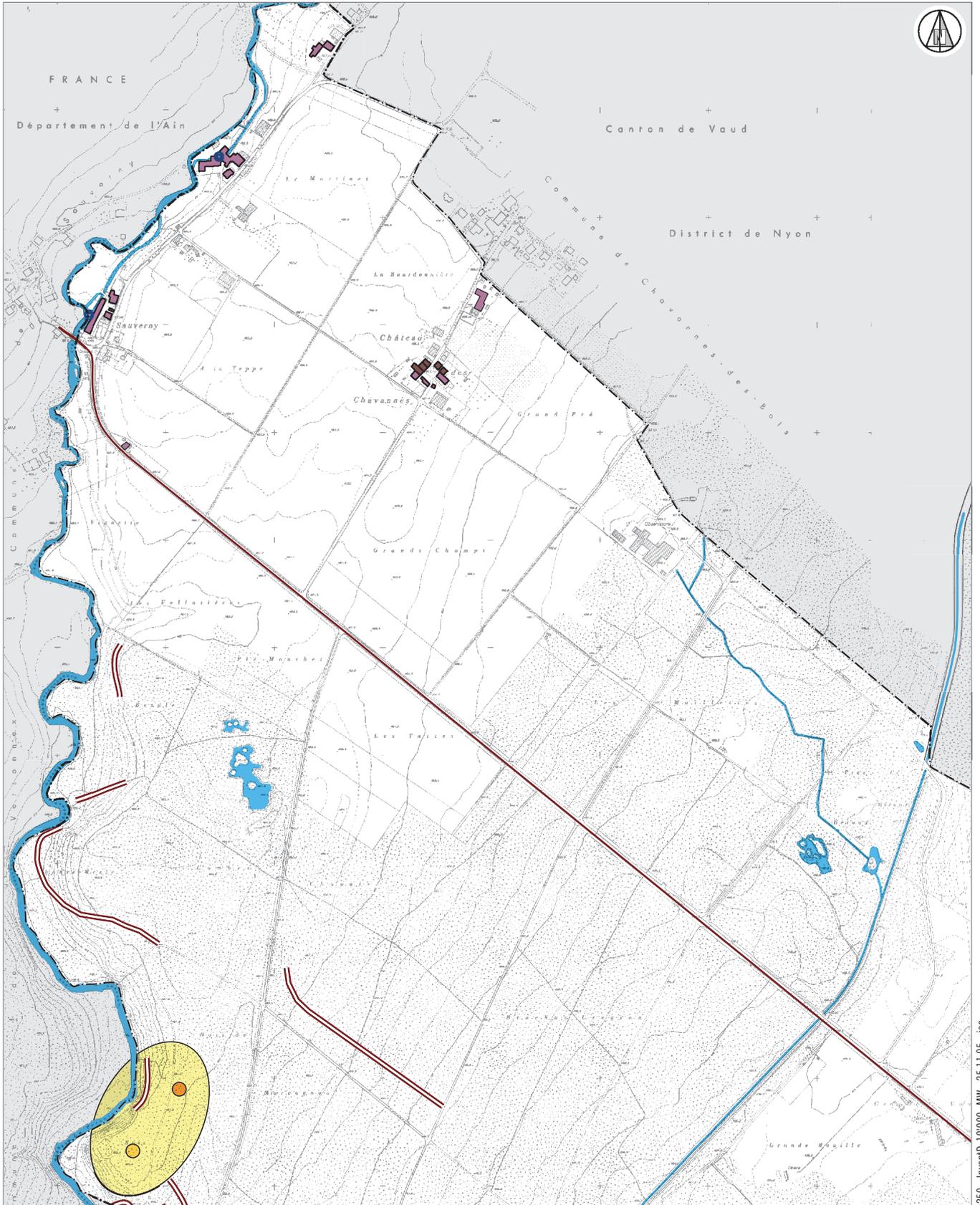
Sites liés au patrimoine hydraulique



Tracé IVS avec / sans substance



Limite communale



3. DONNEES STATISTIQUES

3.1 Population, démographie

Population résidante de quelques communes depuis 1920

	1920	1930	1941	1950	1960	1970	1980	1990	2000
Versoix	1'977	2'211 (+ 12 %)	2'114 (- 5 %)	2'471 (+ 17 %)	3'426 (+ 38 %)	5'627 (+ 64 %)	7'483 (+ 33 %)	8'927 (+ 19 %)	10'826 (+ 21 %)
Bernex	1'004	1'129 (+ 12 %)	1'099 (- 3 %)	1'266 (+ 15 %)	1'679 (+ 33 %)	3'870 (+ 130 %)	8'055 (+ 108 %)	8'812 (+ 9 %)	8'709 (- 2 %)
Meyrin	1'325	1'709 (+29 %)	1'945 (+ 5,5 %)	2'063 (+ 6 %)	3'215 (+ 56 %)	14'255 (+443 %)	18'808 (+ 32 %)	20'058 (+ 7 %)	19'655 (- 2 %)
Thônex	1'479	1'504 (+ 2 %)	1'727 (+ 15 %)	1'953 (+ 13 %)	3'245 (+ 66 %)	6'680 (+105 %)	9'241 (+ 38 %)	10'273 (+ 11 %)	12'452 (+ 21 %)
Genève ville	126'626	124'121 (- 2 %)	124'431 (+ 0,2 %)	145'473 (+ 17 %)	176'183 (+ 21 %)	173'618 (- 2 %)	156'505 (- 10 %)	171'300 (+ 9 %)	177'692 (+ 4 %)
Canton	171'000	171'366 (+ 0,2 %)	174'855 (+ 2 %)	202'918 (+ 16 %)	259'234 (+ 28 %)	331'599 (+ 28 %)	349'040 (+ 5 %)	382'543 (+ 9 %)	413'585 (+ 8 %)
Nyon						10'935	12'297 (+ 12 %)	13'306 (+ 8 %)	15'589 (+ 17 %)

- ⇒ Versoix connaît une croissance régulière et soutenue depuis 1950
- ⇒ Un boum dans les années 60-70 : la ville de Genève perd des habitants au profit des communes de la première couronne

Projections démographiques (DAEL-OTC)

	Population	Scénario objectif		Scénario tendance
	2000	2010	2020	2020
Versoix	10'826	11'581 + 755 + 14,6 %	12'252 + 1'426 + 13 %	12'021 + 11 %
Canton	413'585	435'178 + 5,2 %	465'965 + 12,6 %	448'343 + 8,4 %

- ⇒ Une croissance plus soutenue que la moyenne cantonale.

Population résidante de quelques communes depuis 1990

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Var. 90-00
Versoix	8'927	9'017	9'266	9'326	9'418	9'527	9'955	10'128	10'270	10'546	10'826	+ 1'899 (+ 21 %)
Bernex	8'812	8'817	8'704	8'813	8'676	8'495	8'545	8'401	8'428	8'622	8'709	- 103 (- 2 %)
Meyrin	20'058	19'829	19'618	20'063	20'175	20'130	20'005	19'788	19'733	19'669	19'655	- 403 (- 2 %)
Thônex	10'273	10'757	10'924	11'027	11'056	11'140	11'228	11'097	10'986	11'834	12'452	1 2'179 (+ 21 %)
Genève ville	171'300	171'411	172'486	174'334	175'630	176'372	174'859	174'653	175'210	176'435	177'692	+ 6'392 (+ 4 %)
Canton	382'543	384'657	386'999	391'176	395'609	399'081	400'399	400'860	403'022	408'350	413'585	+ 31'042 (+ 8 %)
Nyon	13'306	13'706	13'983	14'454	14'769	14'987	15'083	15'225	15'308	15'441	15'589	15'748 (+ 17 %)

⇒ Moyenne cantonale : + 8 %

⇒ Les communes avec la plus forte croissance sont les petites communes :

- Gy + 47 %
- Aire-la-Ville + 40 %
- Troinex + 40 %

⇒ Croissance des communes de la couronne

- Plan-les-Ouates + 35,5 %
- Grand-Saconnex + 25 %
- Veyrier + 25 %
- **Versoix + 21 %**
- Thônex + 21 %
- Carouge + 16 %
- Chêne-Bourg + 14 %
- Lancy + 10 %
- Vernier + 4 %
- Onex + 4 %
- Genève + 4 %

Bilan démographique de quelques communes, en 2002

	Mouvement naturel	Mouvement migratoire	Variation totale
Versoix	+ 42	+ 81	+ 123
Bernex	+ 40	+ 157	+ 197
Meyrin	+ 97	+ 35	+ 132
Thônex	+ 47	+ 40	+ 87
Genève ville	+ 408	+ 1'494	+ 1'902
Canton	+ 1'312	+ 4'228	+ 5'540

⇒ Un solde positif largement dépendant du gain migratoire.

Population résidante selon l'origine, en 2002

	Population en 2002	Suisses	Etrangers
Versoix	11'128	6'691 (60 %)	4'437 (40 %)
Bernex	9'062	7'282 (80 %)	1'780 (20 %)
Meyrin	20'307	11'343 (56 %)	8'964 (44 %)
Thônex	13'020	8'596 (66 %)	4'424 (34 %)
Genève ville	182'560	102'627 (56 %)	79'933 (44 %)
Canton	427'705	263'624 (62 %)	164'081 (38 %)

⇒ Une proportion d'étrangers très légèrement supérieure à la moyenne cantonale.

Population résidante selon le groupe d'âges de quelques communes, en 2002

	0 – 19 ans	20 – 64 ans	65 et plus	Total
Versoix	3'212 (29 %)	6'671 (60 %)	1'245 (11 %)	11'128
Bernex	2'245 (25 %)	5'765 (64 %)	1'052 (11 %)	9'062
Meyrin	4'580 (23 %)	13'258 (65 %)	2'469 (12 %)	20'307
Thônex	3'273 (25 %)	7'848 (60 %)	1'899 (15 %)	13'020
Genève ville	33'056 (18 %)	120'901 (66 %)	28'603 (16 %)	182'560
Canton	93'612 (22 %)	272'612 (64 %)	61'477 (14 %)	427'705

⇒ Une population plus jeune que la moyenne cantonale.

⇒ Une commune qui attire les jeunes familles.

Au niveau cantonal, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans devrait passer de 14 % en 2000 à 17 – 18 % en 2025.

La population âgée de 80 ans ou plus augmentera de 24 % entre 2000 et 2010.

On considère que 20 % de la population de plus de 80 ans aura recours à un accueil en EMS.

Population résidante selon le groupe d'âges 1970 -2000

	0 – 19 ans	20 – 64 ans	65 et plus	Total
1970	1'902 (34 %)	3'251 (58 %)	474 (8 %)	5'627
1980	2'191 (29 %)	4'629 (62 %)	663 (9 %)	7'483
1990	2'356 (27 %)	5'398 (63 %)	850 (10 %)	8'604
2000	3'114 (29 %)	6'532 (60 %)	1'180 (11 %)	10'826

⇒ Augmentation progressive de la catégorie 65 et plus.

Un vieillissement de la population qui se constate partout.

Mouvement migratoire en 2000

	Extérieur du canton			Intercommunal			Total			Pop. Tot.
	Immigrés	Emigrés	Solde	Immigrés	Emigrés	Solde	Immigrés	Emigrés	Solde	
Versoix	699 (48 %)	604 (51 %)	95	744 (52 %)	585 (49 %)	159	1'443	1'189	254	10'826
Bernex	286 (31 %)	274 (31 %)	12	623 (69 %)	600 (69 %)	23	909	874	35	8'709
Meyrin	971 (49 %)	897 (42 %)	74	1'025 (51 %)	1'249 (58 %)	- 224	1'996	2'146	- 150	19'655
Thônex	450 (25 %)	441 (37 %)	9	1'324 (75 %)	743 (63 %)	581	1'774	1'184	590	12'452
Genève ville	12'815 (67 %)	10'142 (55 %)	2'673	6'256 (33 %)	8'174 (45 %)	- 1'918	19'071	18'316	755	177'692
Canton	23'072 (49 %)	19'282 (44 %)	3'790	24'268 (51 %)	24'268 (66 %)	-	47'340	43'550	3'790	413'585

Renouvellement annuel de plus de 10 % de la population.
Mouvement migratoire intercommunal pratiquement équivalent au mouvement migratoire de et vers l'extérieur du canton.

Population active occupée, selon la catégorie socio-professionnelle (RFP 1990)

	Versoix		Canton	
Dirigeants	123	(3 %)	3'817	(2 %)
Professions libérales	66	(1,5 %)	3'187	(2 %)
Autres indépendants	375	(9 %)	13'981	(7 %)
Professions intellectuelles et d'encadrement	701	(17 %)	25'826	(13 %)
Professions intermédiaires	905	(21,5 %)	36'750	(17 %)
Non-manuels qualifiés : employés	945	(22,5 %)	4'604	(23 %)
Manuels qualifiés : employés	254	(6 %)	12'996	(7 %)
Travailleurs non qualifiés	658	(15,5 %)	43'574	(22 %)
Indéterminé	167	(4 %)	13'230	(7 %)
TOTAL	4'194	(100 %)	197'875	(100 %)

Plus de 50 % de la population se trouve dans une catégorie socio-professionnelle intermédiaire à élevée.

Une population ayant une qualification professionnelle, supérieure à la moyenne cantonale.

3.2 Economie et emplois

Emplois selon l'activité économique, situation en septembre 2001

	Secteur secondaire		Secteur tertiaire	
	Total	%	Total	%
Versoix	425	18	1'880	82
Carouge	3'780	22	13'052	78
Bernex	320	17	1'562	83
Meyrin	3'266	13	21'044	87
Thônex	788	19	3'404	81
GE-ville	10'388	7	130'736	93
Canton	39'261	15	220'744	85

⇒ La part du secteur secondaire est relativement plus importante que la moyenne cantonale.

Evolution des emplois 1985 –2001

	Secteur primaire		Secteur secondaire		Secteur tertiaire		TOTAL	
1985	75		603		1'435		2'113	
1991	47	- 37,3%	585	- 3,0%	1'735	+ 20,9%	2'367	+12,0%
1995	62	+ 31,9%	580	- 0,9%	1'589	- 8,4%	2'231	- 5,7%
1998	62	0,0%	523	- 9,8%	1'743	+ 9,7%	2'328	+ 4,3%
2001	45	- 28 %	425	- 19 %	1'880	+ 8 %	2'350	+ 1%

⇒ Malgré la perte constante d'emplois dans le secteur secondaire (moins 178 emplois depuis 1985), le développement du secteur tertiaire a permis à la commune de gagner 237 emplois supplémentaires, notamment dans la deuxième moitié des années quatre-vingt et depuis la reprise économique.

Etablissements et emplois selon l'activité économique, secteur secondaire

	Etablissements		Emplois	
	1995	1998	1995	1998
Industrie	39	30	473	435
Construction	27	25	107	88
TOTAL	66	55	580	523

- ⇒ Les industries manufacturières représentent la grande majorité des emplois, mais sont en diminution de 8 % 1995 à 1998.
- ⇒ Avec la mise en faillite de la papeterie en 2000, le secteur secondaire a connu une forte baisse qui n'apparaît pas encore dans les statistiques.
- ⇒ Le secteur de la construction est en légère régression.

Etablissements et emplois par activité économique, secteur tertiaire

	Etablissements		Emplois	
	1995	1998	1995	1998
Commerce, réparation	80	70	276	316
Hôtellerie, restauration	19	22	110	120
Transports et communications	11	12	50	51
Activités financières, assurances	7	7	34	30
Immobilier, serv. aux entreprises	51	63	230	269
Administration pub.	5	4	55	48
Enseignement	19	15	443	468
Santé, activités sociales	47	55	307	349
Autres services collectifs personnels	38	31	84	79
Secteur public international		-1	-	13
TOTAL	277	280	1'589	1'743

- ⇒ L'enseignement représente plus du quart des emplois (26,8 %).
- ⇒ Le secteur de la santé représente 20 % des emplois.
- ⇒ Le commerce de détail et la réparation connaît une augmentation de 23 %.
- ⇒ Les services fournis aux entreprises connaissent également une forte croissance de près de 16 %.

Ratio emplois/habitants en 1995

	Emplois 1995	Habitants 1995	Ratio
Versoix	2'231	9'527	1/4,3
Bernex	1'981	8'495	1/4,3
Meyrin	25'491	20'130	1,26/1
Thônex	4'460	11'140	1/2,5
GE-ville	140'212	176'372	1/1,25
Canton	249'201	399'081	1/1,6

- ⇒ Un déficit important de places de travail qui tend à s'aggraver :
 - en 1998 le ratio passe à 1 emploi pour 4,4 habitants)
 - en 2001 le ration passe à 1 emploi pour 4,68 habitants

Evolution des emplois 1991-1995-1998

	Emplois 1991	Emplois 1995	Emplois 1998
Versoix	2'367	2'231	2'328
		(- 6 %)	(+ 4,3 %)
Bernex	2'196	1'981	1'956
		(- 10 %)	(- 2 %)
Meyrin	26'357	25'491	23'130
		(- 3 %)	(- 10 %)
Thônex	4'296	4'460	4'162
		(+ 3,8 %)	(- 7 %)
GE-ville	154'781	140'212	136'869
		(- 10 %)	(- 3,5 %)
Canton	262'715	249'201	240'484
		(- 5 %)	(- 3,5 %)

⇒ Entre 1991 et 1998 les emplois ont diminué de 2 % alors que pendant la même période, la population a augmenté de près de 14 %.

Ratio actifs / population résidente en 1990

	Actifs 1990	Population 1990	Ratio
Versoix	4'379	8'603	0,50
Bernex	4'532	8'646	0,52
Meyrin	11'145	19'519	0,57
Thônex	5'487	10'180	0,54
GE-ville	95'571	171'042	0,56
Canton	206'919	379'190	0,55

3.3 Construction et logement

Bâtiments avec logements, depuis 1970

	1970		1980		1990		2001	
	Total bâtiments	Dont villas	Total bâtiments	Dont villas	Total bâtiments	Dont villas	Total bâtiments	Dont villas
Versoix	742	437 (59 %)	824	490 (59 %)	1'015	674 (66 %)	1'233	769 (54 %)
Canton	24'123	11'497 (48 %)	28'123	14'405 (51 %)	32'404	18'046 (51 %)		

⇒ Une proportion de villas supérieure à la moyenne cantonale, mais une tendance à un rééquilibrage progressif.

Ratio habitants / logements

	Population 1990	Logements 1990	Ratio hab/log	Population 2000	Logements 2000	Ratio hab/log
Versoix	8'603	3'652	2.35	10'826	4'568	2.37
Genève ville	171'042	96'315	1.77	177'692	103'057	1.72
Canton	379'190	186'454	2.03	413'585	206'448	2.00

⇒ Le taux d'occupation des logements indique une forte présence de jeunes familles, ce qui est confirmé par l'analyse des groupes d'âge.

Pourcentage de logements subventionnés par rapport au parc de logements dans quelques communes (situation au 30.04.02).

Bernex	2,6 %
Meyrin	4,4 %
Bellevue	7,3 %
Grand-Saconnex	10 %
Moyenne cantonale	10,7 %
Lancy	13,2 %
Plan-les-Ouates	14,1 %
Versoix	17,6 %
Carouge	17,9 %
Chêne-Bourg	17,9 %
Thônex	18,8 %
Onex	19,7 %
Vernier	21,5 %
Troinex	22,2 %

⇒ Versoix a un pourcentage de logements subventionnés supérieur à la moyenne cantonale, mais inférieur à l'objectif cantonal de constituer un parc de logements locatifs sociaux pérennes (LLSP) de 20 %.

Logements construits et taux de vacance

	Autorisations accordées	Logements construits	Taux de vacance
1996	62	273	0,74
1997	100	44	1,18
1998	59	57	1,16
1999	2	81	1,06
2000	62	141	1,36
2001			0,33

⇒ On considère qu'en dessous de 2 %, l'on se trouve dans une situation de pénurie. A Versoix, comme sur le reste du canton, le marché est complètement asséché.

3.4 Surfaces de vente et surfaces de bureaux**Vente**

En 1999, la surface de vente s'établissait à 3,08 m²/habitant dans le canton de Genève. A Versoix ce taux était de 1,04 m²/habitant.

Il y a donc un réel déficit de commerces à Versoix.

En 2000, il y avait 11'000 m² de surfaces de vente à Versoix et 210 m² vacants. En 2002, le taux de vacance est tombé à 0.

Bureaux

En 2000, il y avait 23'000 m² de surfaces de bureaux à Versoix. En 2001 et 2002, le taux de vacance était de 0.

Le projet "Fleur d'eau" prévoit la réalisation de 11'000 m² de surfaces de bureaux.

3.5 Espace et environnement**Utilisation du sol en 1992/1997 (en hectares)**

Surface agricole utile		Surfaces d'habitats et d'infrastructures						Surfaces boisées		Surfaces improductives	
ha	%	Aire de bâtiments	Aire ind. ind.	Infrastructures de transport	Espaces verts/détente	total	%	ha	%	ha	%
317	30,3	201	8	75	26	310	29,7	417	39,9	1	0,1

Surfaces des zones selon le type de zone, en hectares, en 2002

Zones à bâtir						Autres zones				TOTAL zones	Lac cours d'eau	TOTAL
3	4	5	ind./art.	ferrov.	Total	agric.	forêts	verdure	total			
11,4	64,1	142,2	9,9	7,1	234,7	383,8	410,7	19,7	814,3	1'048,9	466,2	1'515,2

RESOLUTION
ADOPTÉE PAR LES COMMUNES DE LA REGION VERSOIX - TERRE SAINTE

 BOGIS-BOSSEY, CELIGNY, CHAVANNES-DE-BOGIS, CHAVANNES-DES-BOIS, COMMUGNY, COPPET, CRANS-PRES-CELIGNY, FOUNEX, MIES, TANNAY, VERSOIX

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes de la région Versoix-Terre Sainte se sont regroupées pour faire une réflexion d'ensemble sur les déplacements dans l'espace qui les concerne. Après plusieurs rencontres et suite à l'étude exploratoire qu'elles ont lancé en 1997 (Déplacements dans la région Versoix - Terre Sainte, Vers une politique de gestion intercommunale, Urbaplan septembre 1997 et février 1998 pour la version résumée), les communes constatent qu'elles ont en commun:

Des problèmes régionaux de déplacements

- La région subit d'importants problèmes liés aux circulations, notamment dus au trafic qui « déborde » de plus en plus fréquemment et régulièrement de l'autoroute pour se diffuser sur un réseau communal et cantonal incapable d'absorber convenablement ces charges supplémentaires (sécurité, nuisances, surcharges des réseaux, déstructuration des villages, etc.).
- Malgré les efforts consentis en faveur des transports publics (rail et bus 2000, offre de transports scolaires supérieure au minimum exigible), ces problèmes risquent de s'aggraver encore vu la croissance continue de la surcharge de l'autoroute, l'augmentation générale de la mobilité et le fort potentiel d'accroissement de la population dans la région et sur l'ensemble de l'espace lémanique compris entre Lausanne et Genève.

Une politique concertée à définir et à appliquer

- Pour optimiser les résultats escomptés, la réalisation en cours du projet rail et bus 2000 doit être appuyée localement et régionalement par des mesures d'accompagnement à coordonner entre les diverses instances (confédération, cantons, région de Nyon et communes) et sociétés de transport (CFF, PTT, TPG, TPN, NStCM, transports scolaires publics et privés, etc.) concernées.
- Les problèmes de circulation ne peuvent pas être résolus au niveau local, mais nécessitent une étroite collaboration entre les communes et les cantons.
- Les actions doivent être coordonnées dans le temps et l'espace, englobant tous les domaines qui ont une influence déterminante sur les déplacements: aménagement du territoire, exploitation du réseau, politique multimodale des déplacements (transports publics, trafic individuel, cyclistes, piétons, etc).

Une démarche à poursuivre

- Pour toutes les décisions importantes qui engagent l'avenir, chacun des partenaires (cantons, communes) a besoin de s'appuyer sur une « plate-forme » qui soit admise par tous afin d'orienter ses actions en fonction d'une perspective à long terme réalisable progressivement.
- L'étude exploratoire réalisée pose les premières bases de cette « plate-forme » commune pour la gestion future des déplacements dans la région Versoix - Terre Sainte.
- Cette étape préliminaire doit être poursuivie avec la collaboration des deux cantons de Genève et Vaud en vue de l'établissement et de l'adoption d'un plan directeur des déplacements.

DECISIONS

Par la présente résolution adoptée le 2 avril 1998 à Tannay,
les communes de la région Versoix -Terre Sainte

approuvent

les conclusions de l'étude exploratoire et en particulier le schéma ainsi que les objectifs et
mesures annexés à la présente résolution,

invitent

les Conseils d'Etat des cantons de Genève et Vaud à prendre position sur ces propositions et
à collaborer à leur mise en oeuvre.

Les maires et syndics des communes de :

Céligny

Versoix

Bogis-Bossey

Chavannes-de-Bogis

Chavannes-des-Bois

Commugny

Coppet

Crans-près-Céligny

Founex

Mies

Tannay

OBJECTIFS ET MESURES A ADOPTER POUR UNE GESTION INTERCOMMUNALE DES
DEPLACEMENTS

Favoriser les déplacements en train pour les trajets pendulaires d'échange interne/externe à la région.

aménager des parkings d'échange,

assurer un rabattement par bus,

assurer une bonne accessibilité piétons et 2 roues,

réserver un couloir pour la réalisation à long terme d'une troisième voie ferroviaire au-delà de Coppet.

Favoriser les déplacements non-motorisés pour les trajets internes à la région.

développer les réseaux piétons et deux roues en particulier pour l'accès aux écoles et autres générateurs.

Développer un réseau interne de bus.

maintien, voire amélioration des transports scolaires,

mixité éventuelle transports scolaires/publics,

communauté tarifaire,

réserve pour parking d'échange aux endroits favorables le long des lignes (le long de la RC 2b par exemple).

Rabattre sur l'autoroute le trafic de transit et le trafic pendulaire.

améliorer la jonction de Chavannes,

réaliser une jonction nouvelle à Versoix,

assurer un réseau performant d'accès aux jonctions.

Dissuader l'utilisation du réseau secondaire pour le trafic externe (transit et échange).

hiérarchiser et sécuriser le réseau,

l'aménager de façon à favoriser les accès directs depuis le réseau principal périphérique sans traverser les quartiers,

assurer une protection des réseaux internes piétons et 2 roues.

Conditionner le développement de l'urbanisation à la réalisation des objectifs et mesures en faveur de la gestion des réseaux de déplacements.

densifier en priorité les secteurs proches des gares,

garantir la continuité des réseaux piétons et 2 roues au travers des " poches " existantes et futures,

organiser les accès véhicules selon la hiérarchie des routes et rues.

Coordonner la mise en œuvre au niveau intercommunal.

Planifier et gérer conjointement les réseaux :

- *fonctions,*
- *connexions,*
- *aménagements,*
- *réalisation.*

Appliquer les mesures proposées concernant l'urbanisation :

- *étapes,*
- *densités,*
- *"perméabilité".*

5. PLAN DIRECTEUR DES TRANSPORTS PUBLICS 2003-2006

Le plan directeur genevois des transports publics (bus, tram, rail, mouettes) pour la période 2003-2006 se veut ambitieux. L'objectif est de réorganiser et d'étoffer l'offre de sorte à permettre la prise en charge d'un nombre nettement accru d'usagers, conformément au scénario "Objectif" d'évolution de la mobilité.

Les propositions formulées par les mandataires¹ pour le corridor Lac - Aéroport sont illustrées sur le plan en fin de chapitre. A noter que celles-ci ne figurent pas explicitement dans le contrat de prestations des TPG.

5.1 Desserte ferroviaire (CFF)

Le projet Rail 2000 1^{ère} étape est en cours de réalisation, sa mise en service est prévue pour fin 2004.

Infrastructures nouvelles

Au niveau des infrastructures, le projet consiste à construire :

- une 3^{ème} voie ferroviaire entre Coppet et Genève. Celle-ci est réalisée du côté Jura des voies existantes (sauf à l'entrée de Genève),
- une 3^{ème} et une 4^{ème} voie ferroviaire au Creux-de-Genthod (point de croisement des trains régionaux).

Les deux voies côté Jura seront affectées au trafic national, international et marchandises. La voie existante côté Lac sera réservée au trafic régional.

De ce fait, dans les haltes, les trains régionaux utiliseront exclusivement le quai côté Lac, ceci dans les deux sens. Ainsi, l'aménagement et l'équipement des haltes devra tenir compte du fait que la clientèle des trains régionaux accèdera désormais du côté Lac des voies ferrées uniquement.

¹ Cf. "Plan directeur des transports publics 2003-2006 - Rapport technique n° 3 - Image directrice 2006", RR&A, 14 janvier 2002.

Desserte ferroviaire régionale

Aujourd'hui, l'offre ferroviaire régionale est directement conditionnée par l'horaire des trains nationaux, internationaux et marchandises. Bien que l'objectif soit d'offrir une desserte régionale à la demi-heure en périodes de pointe et à l'heure hors pointe, dans les faits l'horaire des trains régionaux est relativement irrégulier (cadences variables) et instable (les régionaux subissent les retards des autres catégories de trains).

A partir de fin 2004, avec une voie réservée au trafic régional et un point de croisement intermédiaire, il sera possible de garantir un véritable cadencement à la demi-heure de la desserte régionale et de mieux respecter les horaires.

En outre, la capacité disponible dans les trains, à Versoix, augmentera sensiblement. En effet, les trains régionaux n'iront plus au-delà de Coppet, et Coppet sera desservi par les trains accélérés. Ainsi, toute la capacité des trains régionaux sera à disposition de la clientèle du tronçon Tannay - Genève.

Ceci dit, Rail 2000 1^{ère} étape permettra une amélioration surtout qualitative de l'horaire régional. Afin de permettre à moyen terme une amélioration également quantitative, il a été proposé, dans le cadre du Plan directeur 2003-2006, de mettre tout en oeuvre en vue d'une augmentation significative de la cadence de la desserte régionale (cadence au quart d'heure par exemple). Ceci nécessitera la réalisation de points de croisement supplémentaires. Compte tenu des délais d'étude, de procédures et d'exécution, la mise en service de points de croisement supplémentaires serait envisageable pour fin 2007 au plus tôt. Les points de croisement sont prévus à Pregny et Mies.

Desserte ferroviaire "accélérée"

Les CFF ont introduit depuis peu entre Lausanne et Genève, des trains de type "accéléré" (parfois appelés RegioExpress), s'arrêtant, selon les cas, à Renens, Morges, Rolle, Gland, Nyon, Coppet, Versoix. Ceux-ci offrent un niveau de desserte intermédiaire bienvenu entre les trains régionaux s'arrêtant dans toutes les haltes et les trains InterRegio (IR) desservant uniquement Nyon et Morges. Ils circulent cependant de manière occasionnelle, en fonction des créneaux horaires disponibles.

Avec Rail 2000 1^{ère} étape (fin 2004), il est prévu d'introduire une offre RegioExpress (RX) régulière et cadencée. Ces trains circuleront toute la journée à la cadence horaire

et pourraient passer à une cadence à la demi-heure aux périodes de pointe.

Compte tenu des contraintes d'horaires, les trains RX ne pourront en principe pas s'arrêter à Versoix, du moins pas systématiquement. Les possibilités dépendent de l'horaire définitif et des créneaux à réserver pour l'offre internationale et marchandises.

5.2 Desserte bus (TPG)

Dans le cadre du Plan directeur 2003-2006, il a été proposé pour le territoire suburbain, de viser une desserte de pointe au quart d'heure. La solution préconisée par les mandataires (Cf. rapport technique final) consiste à atteindre ce niveau de desserte par l'introduction de nouvelles lignes TPG circulant en alternance avec les lignes régulières existantes et offrant des destinations complémentaires.

Pour le corridor Lac - Aéroport, l'offre proposée à cet horizon peut être résumée comme suit :

- ligne V :
 - itinéraire conservé,
 - cadence à la demi-heure de 6h à 20h (non-stop) en semaine, ainsi que le samedi après-midi; cadence horaire le reste du temps.
- ligne Z :
 - itinéraire conservé,
 - cadence à la demi-heure de 6h à 20h (non-stop) en semaine, ainsi que le samedi après-midi; cadence horaire le reste du temps.
- ligne U (nouvelle) :
 - itinéraire Collex-Bossy - Richelien - St-Loup - Lachenal - Pont-Céard - Montfleury - Centre sportif,
 - circule à la demi-heure, uniquement les jours de semaine en période de pointe,
 - à Versoix, son horaire est cadencé avec celui de la ligne V, les deux lignes offrant ensemble à l'intérieur de la commune, une desserte de pointe au quart d'heure,
 - cette ligne nouvelle permet la suppression des courses scolaires entre Collex-Bossy et le C.O. des Colombières.

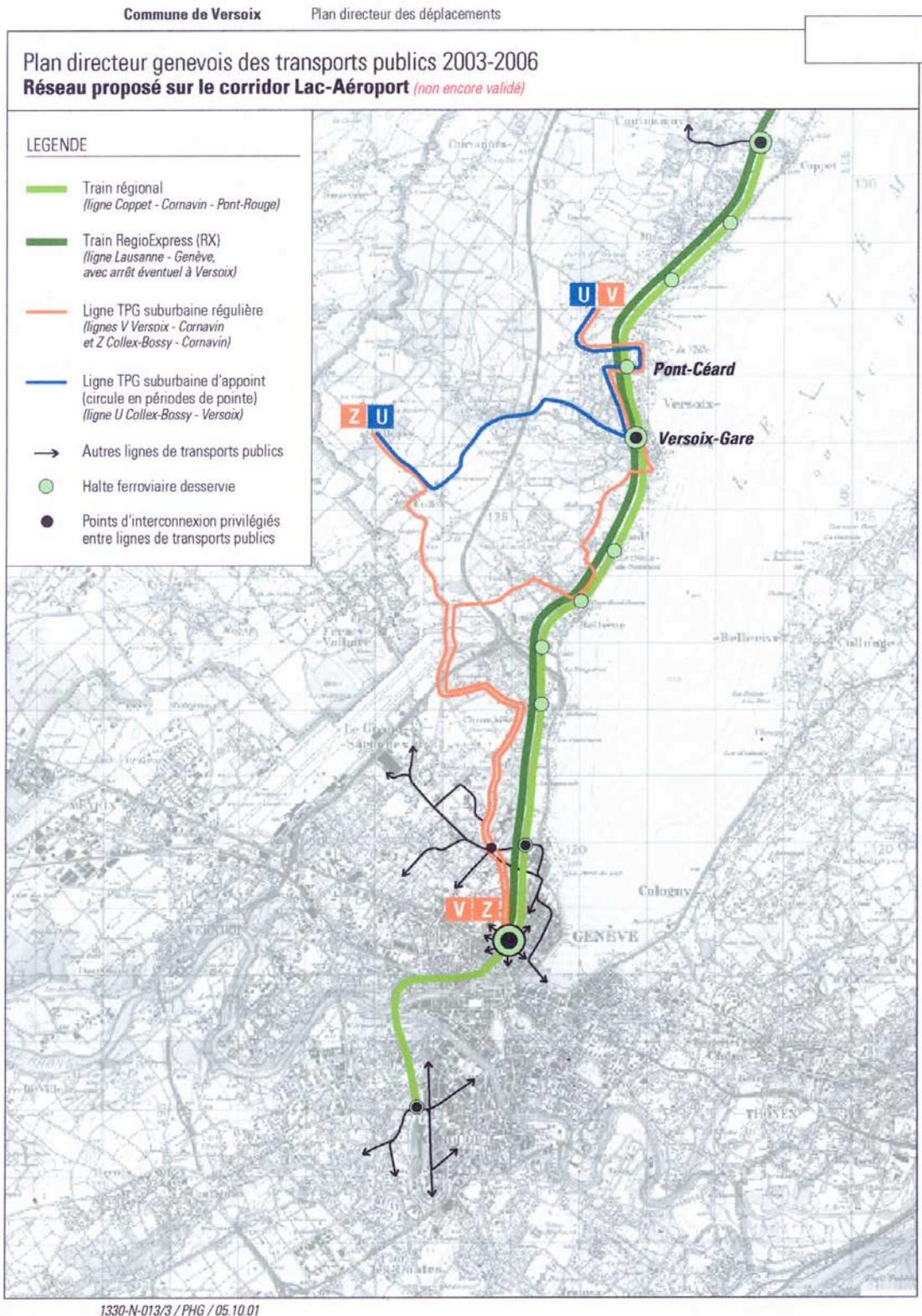
Dans la mesure des possibilités, les lignes U et V assurent la correspondance avec le

chemin de fer aux haltes de Genthod-Bellevue, Versoix et Pont-Céard.

Un éventuel prolongement des lignes TPG U et V sur les communes vaudoises n'est pas à exclure et sera examiné dans le cadre des études planificatrices en cours en Terre Sainte et dans le District de Nyon.

Au-delà de 2006, avec un cadencement au quart d'heure de la desserte ferroviaire, une réorganisation plus radicale de l'offre TPG pourrait être envisagée (développement du rabattement bus sur le chemin de fer).

Offre proposée pour le corridor Lac - Aéroport dans le cadre du Plan directeur genevois des transports publics 2003-2006



6. PROCEDURE D'ADOPTION DES PLANS LOCALISES DE CHEMIN PEDESTRE (PLCP) SELON ART. 12 ET SS DE LA LOI CANTONALE D'APPLICATION DE LA LOI FEDERALE SUR LES CHEMINS POUR PIETONS ET LES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE (L 1 60)

